

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/10/2025 - 33509 - 2020 B 00201 - 880 414 115 - A TRANSPORT

24 OCT. 2025

33509

LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
A TRANSPORT												
SIRET						88041411500019						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
193 Avenue Henri Barbusse 60-62 Rue Gaston Landry 93700 DRANCY												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				Transport Routier				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		9 587		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐		
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		☐		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert												
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I						Nom et adresse du conseil :						
AGE CONSEIL 3 Avenue Faidherbe 93310 LE PRE SAINT GERVAIS Tél : 01.43.60.50.00												
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :						
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 16052025 Lieu : DRANCY						
						Qualité et nom du signataire : Gérant						
N° d'agrément :						Signature : M. KALJOP KALJOP Roland						
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :												

--	--

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A TRANSPORT**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

213 989

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		A TRANSPORT		193 Avenue Henri Barbusse		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		60-62 Rue Gaston Landry		93700 DRANCY			
SIRET		8 8 0 4 1 4 1 1 5 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	

		I		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	40 988	42 701	33 152	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	17 939	17 939	5 000	
	Total I (5)	044	048	101 628	40 988	60 640	38 152
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	649	649		
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres*(3)	068	070	124 145	124 145	81 444	
		072	074	21 114	21 114	14 246	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 124	2 124	48 938	
	Charges constatées d'avance *	092	094	8 976	8 976		
	Total II	096	098	157 009	157 009	144 628	
	Total général (I + II)	110	112	258 637	40 988	217 648	182 780

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	32 000	32 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	3 200	372	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	34 150	7 077	
	Résultat de l'exercice	136	2 805	29 901	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	72 155	69 350	
Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	30		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	74 296	19 347	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 30 636)	172	70 540	93 800	
	Comptes courants d'associés	173	627	283	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	145 493	113 430		
Total général (I + II + III)	180	217 648	182 780		

RENVIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A TRANSPORT		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214			
				218	770 746	646 097	
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	25 197	23 714	
Autres produits				232	795 944	669 811	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	5 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236			
	Variation de stock (marchandises) *			238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240	(649)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	450 698	388 387	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 2 873 - immobilier :)			244	6 841	1 794	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 113	250	259 682	193 568	
	Rémunérations du personnel *			252	52 556	40 028	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	10 168	8 863	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		256			
	Dotations aux provisions			262	12	1 993	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		264	784 308	634 633	
	Total des charges d'exploitation (II)				270	11 636	35 178
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280		
	PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers (III)			290		
Produits exceptionnels (IV)				294	12		
Charges financières (V)				300	7 380		
Charges exceptionnelles (VI)		347		306	1 438	5 277	
Impôts sur les bénéfices * (VII)		348		310	2 805	29 901	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	2 805	314	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			318			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322			
	Provisions non déductibles *			324	1 805		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330	4 977		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		251			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		998			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				991			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				992			
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		993			
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		181			
Créance due au report en arrière du déficit		346		641			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		647			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		648		649			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				990			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	9 587	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360			
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	9 587	372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A TRANSPORT										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450	12 800	452	10 500	454		456	23 300												
	Matériel de transport	460	50 600	462	11 620	464	2 620	466	59 600												
	Autres immobilisations corporelles	470	789	472		474		476	789												
	Immobilisations financières	480	5 000	482	12 939	484		486	17 939												
TOTAL		490	69 189	492	35 059	494	2 620	496	101 628												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	39	542	3 223	544		546	3 262												
	Matériel de transport	550	30 785	552	9 085	554	2 620	556	37 250												
	Autres immobilisations corporelles	560	213	562	263	564		566	476												
	TOTAL	570	31 037	572	12 571	574	2 620	576	40 988												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	2 620	2 620																			
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TO TAL	578	2 620	580	2 620	582	584	586	581	587	589											
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL							596	585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A TRANSPORT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencement amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 147 032
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 73 761
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des im pôts)

Désignation de l'entreprise : A TRANSPORT		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012024	et clos le : 31122024	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	7
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	770 746
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	25 164
TOTAL 1	106	795 911
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	33
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	649
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	682
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	291 530
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	131 387
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	1 265
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	424 194
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 372 399
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	372 399
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	795 911
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 88041411500019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A TRANSPORT

ADRESSE (voie) 193 Avenue Henri Barbusse 60-62 Rue Gaston Landry

CODE POSTAL 93700 VILLE DRANCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille AGNE Prénom(s) Abdou Khadir

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 04101964 N° département 99 Commune DAKAR Pays SENEGAL

Adresse : N° 22 Voie Rue Jules Chatenay

Code postal 93380 Commune PIERREFITTE SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille KALJOP KALJOP Prénom(s) Roland

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 21021955 N° département 99 Commune CAMEROUN Pays CAMEROUN

Adresse : N° 21 Voie Square des Sports

Code postal 95500 Commune GONESSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 0 (1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 88041411500019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A TRANSPORT

ADRESSE (voie) 193 Avenue Henri Barbusse

60-62 Rue Gaston Landry

CODE POSTAL 93700

VILLE

DRANCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

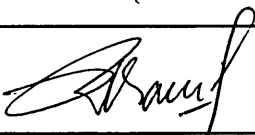
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11/06/2025
FEUILLE DE PRÉSENCE

	Mandat	Pleine Propriété	Voix
Abdou Khadir AGNE		50	50
Roland KALJOP KALJOP		50	50

Le soussigné certifie sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 100 parts sociales d'associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance et comportant en annexe autant de formulaires de vote par correspondance ou par procuration que reçus par la Société.

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Monsieur Roland KALJOP KALJOP



Monsieur Abdou Khadir AGNE



Monsieur Roland KALJOP KALJOP



A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11/06/2025
FEUILLE DE PRÉSENCE

	Mandat	Pleine Propriété	Voix
Abdou Khadir AGNE Signature _____		50	50
Roland KALJOP KALJOP Signature _____		50	50

Le soussigné certifie sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 100 parts sociales d'associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance et comportant en annexe autant de formulaires de vote par correspondance ou par procuration que reçus par la Société.

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Signature du Président de séance :

Monsieur Roland KALJOP KALJOP



A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
11/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 11 juin, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A TRANSPORT, Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 € divisé en 100 parts sociales de 320,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant de la Société, au siège social de la Société, à savoir : Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 27/05/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Abdou AGNE	50 parts
- Monsieur Roland KALJOP KALJOP	50 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant de la Société, est présent à l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roland KALJOP KALJOP.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €
Réserve légale : 3 200 €
Réserves facultatives : 0 €
Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €
Réserve légale : 3 200 €
Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à VILLEPINTE,

Le 11/06/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur Roland KALJOP KALJOP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Kaljop', with a stylized flourish extending from the bottom.

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

Monsieur Abdou AGNE
22, Rue Jules Chatenay
93380 PIERREFITTE SUR SEINE FRANCE

Le 27/05/2025, à VILLEPINTE

Remis en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale de notre Société se tiendra le 11/06/2025, à 10:00.

Elle se tiendra Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-joint :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Tout associé a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un associé ou encore un conjoint.

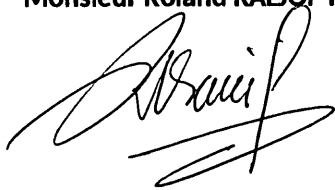
Des formules de pouvoir ainsi que des bulletins de vote par correspondance sont à la disposition des associés au siège social de la Société ou encore sur simple demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à VILLEPINTE

Le 27/05/2025

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Kaljop', with a stylized flourish at the end.

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

Monsieur Roland KALJOP KALJOP
21, Square des Sports
95500 GONESSE FRANCE

Le 27/05/2025, à VILLEPINTE

Remis en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale de notre Société se tiendra le 11/06/2025, à 10:00.

Elle se tiendra Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-joint :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Tout associé a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un associé ou encore un conjoint.

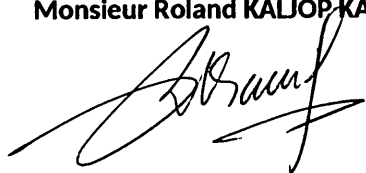
Des formules de pouvoir ainsi que des bulletins de vote par correspondance sont à la disposition des associés au siège social de la Société ou encore sur simple demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à VILLEPINTE

Le 27/05/2025

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Kaljop', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.

A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 11/06/2025

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné Abdou Khadir AGNE

Détenant :

- 50 parts sociales en pleine propriété de la Société sus-dénommée ;

vote comme suit :

Résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Signature

Abdou Khadir AGNE

Note :

L'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.

De même, l'indication de deux votes contradictoires pour une même décision sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.

A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 11/06/2025

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné Roland KALJOP KALJOP

Détenant :

- 50 parts sociales en pleine propriété de la Société sus-dénommée ;

vote comme suit :

Résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

POUR ☒

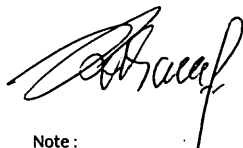
CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Signature

Roland KALJOP KALJOP



Note :

L'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.

De même, l'indication de deux votes contradictoires pour une même décision sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

Monsieur Abdou AGNE
22, Rue Jules Chatenay
93380 PIERREFITTE SUR SEINE FRANCE

Le 27/05/2025, à VILLEPINTE

Remis en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale de notre Société se tiendra le 11/06/2025, à 10:00.

Elle se tiendra Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-joint :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Tout associé a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un associé ou encore un conjoint.

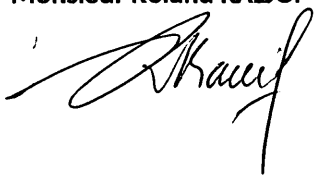
Des formules de pouvoir ainsi que des bulletins de vote par correspondance sont à la disposition des associés au siège social de la Société ou encore sur simple demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à VILLEPINTE

Le 27/05/2025

Monsieur Roland KALJOP KALJOP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Kaljop', written in a cursive style.

A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

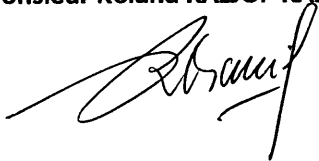
Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à VILLEPINTE
Le 27/05/2025

La Gérance

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant



RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Exercice clos le 31/12/2024

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et de vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Article 1 - Activité de la Société

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société

Activités principales de la Société lors de l'exercice écoulé

Transport public routier de marchandises, de déménagement et ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules tout tonnage.

Évolution du Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, l'activité réalisée par la Société s'est traduite par un chiffre d'affaires de 770 746,14 € HT contre 646 096,66 € HT au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de l'activité à hauteur de 19,29 %.

Evolution des affaires

Le chiffre d'affaire a augmenté de 19% suite à la conclusion de nouveaux contrats.

1.2 Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.3 Sanctions de l'Autorité de la concurrence

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

Article 2 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

2.1 Principaux risques et incertitudes

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucun facteur de risque susceptible d'affecter ses activités lors de l'exercice écoulé.

2.2 Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société n'appellent aucune remarque particulière.

2.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Article 3 - Examen des comptes et du résultat

3.1 Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la Société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Exploitation

Comme vous avez pu le constater, au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à 795 943,58 € contre 669 810,94 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,83 %.

Le montant total des charges d'exploitation a atteint 784 307,89 € contre 634 632,89 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 23,58%.

Résultats

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 11 635,69 € contre 35 178,05 € au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une détérioration de 66,92 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -12,36 €, ressort à 11 623,33 € contre 35 178,05 € au titre de l'exercice précédent, soit une détérioration de 66,96 %.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 1 438 € (contre 5 277 € l'exercice précédent)

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par un bénéfice de 2 804,87 € contre 29 901,05 € au titre de l'exercice précédent, soit une détérioration de 90,62 %.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 2 804,87 €

La Gérance propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 2 804,87 €

3.3 Charges non-déductibles et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

Il est précisé que La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

3.4 Dividendes distribués antérieurement

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Article 4 - Activités financières

4.1 Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits.

Article 5 - Succursales et établissements

5.1 Succursales

Nous vous indiquons que la Société n'a aucune succursale.

Article 6 - Conventions réglementées et prêts interentreprises

6.1 Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 223-19 du code de commerce.

6.2 Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti à aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des entreprises de taille avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, au sens des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.

Article 7 - Participations lors de l'exercice écoulé

7.1 Prises de participation ou prises de contrôle au titre de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, la Société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.2 Cession de participations au titre de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.3 Régularisation de participations croisées

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation de parts sociales.

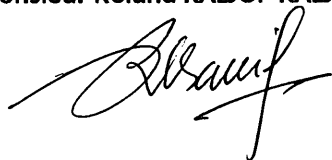
Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à VILLEPINTE

Le 11/06/2025

La Gérance

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant



A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

En prévision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/06/2025, vous trouverez ci-dessous le texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tel qu'il apparaîtra dans le Procès-verbal :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Résolution n°2 - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

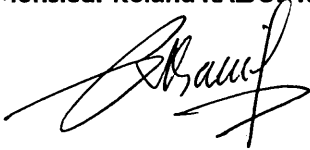
Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Kaljop', written over a horizontal line.

A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 €
Paris Nord Hall 4 - Batiment Transitaire, Parc des Expositions 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 880 414 115

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €
Réserve légale : 3 200 €
Réserves facultatives : 0 €
Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €
Réserve légale : 3 200 €
Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Certifié conforme par la Gérance



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition - Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 0 €

Bénéfice : 2 804,87 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 804,87 € de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 2 804,87 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 34 150,27 €

Réserve légale : 3 200 €

Réserves facultatives : 2 804,87 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Certifié conforme par la Gérance

